



Rappel

La mairie sera ouverte les **samedis 11 et 25 Juin** de 9h à 12h

Avis aux mariés de 1966 !

50 ans de mariage, ça se fête !

Renouvelez votre engagement au cours d'une petite cérémonie en mairie entourés de vos proches.

Inscriptions et détails en mairie avant le 1er Juillet



Et nous ne sommes pas encore en vacances scolaires !!

Depuis quelques semaines déjà nous avons à subir le désagréable bruit des motos de cross et autres quads. Ces engins ne sont pas homologués pour rouler sur voies ouvertes, les rues du village, encore moins sur les trottoirs et pelouses de la commune. Cela implique qu'en cas d'accident, tous les frais sont à votre charge, aucune assurance ne payera pour vous. Et que dire des « pilotes » au guidon de ces engins, sans casques, sans protections, qui traversent le village sur la roue arrière au milieu des voitures.

Au mieux, s'ils sont arrêtés par la Police, c'est confiscation du véhicule et interdiction de passer le permis. Une chance certainement pour eux, avant qu'ils ne deviennent des dangers publics.

Au pire...

Mais vous pouvez me donner l'adresse des garages où elles rentrent après leurs virées, je saurai quoi en faire.

D'autres qui méritent aussi une attention particulière, ce sont ces jeunes, de 12-16 ans qui régulièrement montent sur le toit de la salle municipale pour jouer au ballon ou pour dégrader (cheminées, skydômes). Nous avons des vidéos mais nous ne reconnaissons pas bien les auteurs. Mais cela viendra, quelqu'un parlera. Alors nous ferons payer les parents (déjà 3000€) pour les dégradations de leurs enfants.

Mais que faire si ces gamins tombent du toit ... ou passent à travers les dômes sur lesquels ils sautent à pieds joints ...

Que dire encore de ces groupes qui squattent le city ou le préau de l'école jusqu'à 3, 4 heures du matin. Qui donnent des coups sur les volets de l'école, qui cassent les poignées de porte. Qui font du bruit, qui chahutent sans se soucier qu'ils ne sont pas seuls au monde. Mais le pire, c'est le lendemain, quand on compte le nombre de bouteilles d'alcool vides laissées sur place. Vodka, whisky, pré-mix ... Et les mégots de cigarettes « roulées à la main »... Après tout ça, certains repartent en voiture.

Soyons clairs, je n'ai rien contre ces jeunes même si certains méritent des « coups de pieds au cul ». Je m'inquiète sur l'éducation et les valeurs qu'on leur a transmises. En tant que parents nous devons savoir ce que font nos enfants quand ils ne sont pas avec nous. Ils doivent faire leurs propres expériences mais nous devons garder un œil sur eux. C'est notre rôle à tous, parents, voisins ou riverains.

Réunion d'information Centre de Juillet 2016

le **2 Juin** à 15h45 ou à 17h30 à la salle municipale, nous vous y exposerons le programme et répondrons à toutes vos questions.

RAPPEL : les dossiers d'inscriptions pour le centre de juillet 2016 sont à rendre **avant le 6 juin**. Les paiements se feront du 13 au 25 juin

Les inscriptions se feront uniquement lors des permanences suivantes :

- Lundi : 9h à 12h
- Jeudi: 13h45 à 15h30

Ouvertures exceptionnelles:

- Mai: Mardi 24 mai de 17h à 18h et Samedi 28 mai de 9h à 12 h
- Juin: Mardi 21 juin de 17h à 18h et Samedi 25 juin de 9h à 12h

Les formulaires d'inscription sont disponibles en mairie ou sur www.vicq.fr

Incinération des « déchets verts » de particulier

L'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets verts issus des jardins entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés. Le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 paru au Journal Officiel du 20 avril 2002, relatif à la classification des déchets, détermine les types de déchets assimilables aux ordures ménagères.

Les déchets verts sont ramassés, en porte à porte, tous les 15 jours (semaine paire) par Nétrel Collectivités, prestataire de Valenciennes Métropole.

Vous avez aussi la possibilité de déposer vos déchets verts dans une des déchetteries du territoire de Valenciennes Métropole (Voir liste et horaires d'ouverture dans votre ECOGUIDE ou sur le site www.dechetsenligne.fr).



Appel du 18 juin 1940 Commémoration

Vendredi 17 Juin
à 18h au Monument aux Morts.

L'Union Musicale de Vicq donnera son traditionnel concert à l'occasion de la fête de la musique le :

Dimanche 19 juin à 18h
Salle des fêtes.

Venez nombreux

